



CAP Bougez avec l'agglo

TRANSPORTS SCOLAIRES



**RENTRÉE
2026**

NOTICE INSCRIPTION (OU RENOUELEMENT)

Année scolaire 2026-2027

Du 02 JUIN au 31 JUILLET 2026

A partir du 1er août 2026, des frais de dossier de 30 € seront appliqués pour toutes inscriptions ou renouvellements

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout élève domicilié ET scolarisé dans l'une des 42 communes de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.



LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE SOUS CONTRAT AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE DESSERVIS

ÉCOLES :

- publique ALISSAS
- publique LES OLLIÈRES SUR EYRIEUX
- publique LYAS / COUX RPI
- publique PRANLES
- publique ROMPON
- publique ST ÉTIENNE DE SERRE
- publique ST JEAN CHAMBRE
- publique ST JULIEN DU GUA
- privée ST LAURENT DU PAPE
- publique ST LAURENT DU PAPE
- publique Les Platanes ST SAUVEUR DE MONTAGUT
- publique SILHAC
- privée VERNOUX EN VIVARAIS
- publique VERNOUX EN VIVARAIS
- publique VEYRAS

COLLÈGES :

- Bernard de Ventadour PRIVAS
- Sacré Cœur PRIVAS
- Les Trois Vallées LA VOULTE SUR RHÔNE
- Alex Mézenc LE POUZIN
- de l'Eyrieux ST SAUVEUR DE MONTAGUT
- Pierre Delarbre VERNOUX EN VIVARAIS

LYCÉES:

- LEP Léon Pavin CHOMÉRAC
- Lycée Vincent D'Indy PRIVAS
- LEP Notre Dame PRIVAS
- Lycée du Sacré Cœur PRIVAS

S'INSCRIRE EN LIGNE

EN LIGNE SUR NOTRE SITE WEB :

Rendez vous sur le site de la CAPCA ou directement sur le lien :

www.privas-centre-ardeche.fr/vos-services/transports-et-mobilites/transports-scolaires/

Cliquez sur «S'INSCRIRE EN LIGNE» puis choisir «(RÉ-)INSCRIPTION SCOLAIRE»

- **Pour une 1ère demande**, saisissez les informations demandées afin de recevoir un lien pour valider votre adresse mail.

Ensuite, remplissez toutes les informations de l'élève à inscrire. Un message de réception vous sera envoyé pour confirmer votre pré-inscription et un second après le traitement du dossier par nos services afin de pouvoir régler l'abonnement choisi.

- **Pour un renouvellement**, sélectionnez réinscription scolaire, et vous recevrez après la vérification du dossier par nos services un message vous invitant à régler en ligne.

Attention, une nouvelle photo récente est obligatoire chaque année pour toutes demandes scolaires.

LA CARTE T'CAP & DUPLICATA

La carte T'CAP (ou le duplicata) est transmise à l'établissement scolaire qui la remettra à l'élève à la rentrée scolaire, elle est éditée gratuitement lors de la création de dossier. Le support reste valable d'une année sur l'autre.

La carte peut-être refaite sans frais supplémentaires après 5 ans si celle-ci est toujours en votre possession et en état de fonctionnement afin de changer une photo trop ancienne.

Si la carte est perdue ou endommagée, le formulaire de DUPLICATA est téléchargeable sur :

www.privas-centre-ardeche.fr/vos-services/transports-et-mobilites/transports-scolaires/

Il doit nous être renvoyé rempli avec une nouvelle photo et le paiement de 10€ (plus d'informations sur le document concerné).

L'ABONNEMENT SCOLAIRE & LES HORAIRES

L'abonnement scolaire fonctionne uniquement entre 6h45 et 18h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et entre 6h45 et 13h45 les mercredis. Cet abonnement ne fonctionne pas les mercredis après-midi, les week-ends et pendant les vacances.

Chaque trajet a une durée de validité d'une heure correspondances comprises.

Pour ses déplacements ponctuels en dehors de la période scolaire, votre enfant peut donc prendre des tickets dans le bus avec présentation de sa carte ou via la boutique en ligne www.t-cap.mobi

Retrouvez les horaires du car ou du bus de votre enfant en temps réel sur :

- www.privas-centre-ardeche.fr rubrique «Transports Scolaires» ou
- www.t-cap.mobi rubrique «Les lignes et leurs horaires» ou
- les poteaux d'arrêts du réseau T'CAP en flashant le QRcode avec un téléphone portable.

Si vous rencontrez des difficultés avec le site internet, vous avez encore la possibilité d'utiliser le formulaire papier disponible sur le site de l'agglomération (plus d'informations sur le document concerné) et de nous le faire parvenir au 1 rue Serre du Serret, 07003 PRIVAS Cedex (cachet de la poste faisant foi).



Pour être informé d'éventuels problèmes sur le bon fonctionnement de votre circuit scolaire, pensez à vous inscrire dans la rubrique «**Recevez les alertes SMS**» à l'adresse : www.t-cap.mobi

**TOUT DOSSIER INCOMPLET ET NON RÉGLÉ
NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES TRANSPORTS

Avant la montée	À la montée
<ul style="list-style-type: none"> attendre l'autocar ou le bus au point d'arrêt prévu ne pas jouer ou courir sur la chaussée ne monter qu'après l'arrêt complet de l'autocar ou du bus ne jamais s'appuyer sur le véhicule 	<ul style="list-style-type: none"> pas de bousculade lors de la montée présenter spontanément la carte de transport au conducteur ne rien déposer dans le couloir central de l'autocar utiliser les porte-bagages ou poser les cartables sous les sièges dans l'autocar ne jamais rester debout près du conducteur tout élève ne pouvant justifier d'un titre de transport en règle pourra se voir refuser l'accès au car ou devra payer sa place
Dans l'autocar et bus	À la descente
<ul style="list-style-type: none"> mettre sa ceinture de sécurité dans l'autocar rester assis et n'utiliser qu'un seul siège observer les règles d'hygiène élémentaire ne pas troubler l'ordre et la tranquillité des autres passagers ne jamais parler au conducteur sans motif valable ne pas toucher aux portières ne pas passer la tête ou le bras par la vitre ouverte ne projeter aucun objet à l'extérieur ne pas chahuter, crier, fumer ni cracher ne pas manger ne pas manipuler d'objets dangereux ou tranchants l'usage du téléphone portable est interdit toute consommation de stupéfiant et de boissons alcoolisées est interdite ne pas faire usage d'instruments de musique ou appareils de diffusion sonore si le son est audible des autres voyageurs 	<ul style="list-style-type: none"> attendre l'arrêt complet de l'autocar ou du bus pas de bousculade lors de la descente rester sur le bas côté ou le trottoir jusqu'au départ de l'autocar ou du bus, ne pas traverser devant, derrière ou à proximité du véhicule faire attention en traversant ne pas courir ne jamais s'appuyer contre le véhicule

LA RESPONSABILITÉ CIVILE DES PARENTS OU DE L'ÉLÈVE MAJEUR EST ENGAGÉE :

- Sur le trajet domicile - point de montée*
- Pendant l'attente au point d'arrêt*
- Sur le trajet point de descente - rentrée dans l'enceinte de l'établissement*

TOUS LES ACTES DE VANDALISME, D'INDISCIPLINE OU DES PROPOS MALVEILLANTS ENVERS LE CONDUCTEUR, LE CONTRÔLEUR DE L'ENTREPRISE OU UN AGENT DE CONTRÔLE DE LA CAPCA ENTRAÎNENT DES SANCTIONS POUVANT ALLER JUSQU'À L'EXCLUSION DE L'ÉLÈVE DES TRANSPORTS SCOLAIRES SANS REMBOURSEMENT DE LA PARTICIPATION FAMILIALE. SUIVANT LA NATURE DES FAITS, L'ÉLÈVE PEUT SE VOIR ÉGALEMENT SANCTIONNER PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT.

LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE DES PARENTS OU DE L'ÉLÈVE MAJEUR EST ENGAGÉE EN CAS DE DÉGRADATION COMMISE SUR LE VÉHICULE.

